

CHARTRE

POUR

LA PARTICIPATION CITOYENNE DES QUINT-FONSEGRIVOIS

8 octobre 2020

MISSION

Nous avons été élus pour travailler dans l'intérêt de la population de QUINT-fonsegrives avec un devoir d'exemplarité tel qu'il est exprimé dans la charte de l'élu local.

De ce fait, pendant les 6 ans de notre mandat, nous voulons être en prise directe avec les aspirations et les besoins de nos concitoyens.



VISION

Pour installer un lien étroit qui nous permettra de décider en responsabilité, au mieux des intérêts de notre population, nous souhaitons faire participer les Quint-Fonsegrivois aux projets de la municipalité et leur permettre d'être partie prenante de l'évolution de la commune.

Cette participation pourra prendre plusieurs formes : consultation (recueil de l'avis des citoyens), concertation (recherche d'un compromis) et, dans certains domaines, co-construction de projets (décisions prises collectivement).

C'est notre vision de la participation citoyenne.

AMBITION

Pour mettre en œuvre et faire vivre cette participation citoyenne, nous souhaitons développer des solutions adaptées à tous les Quint-Fonsegrivois dans la diversité de leurs situations (handicap, tranches d'âge, quartiers, nouveaux arrivants...).

Nous voulons développer :

- de nouveaux outils de communication notamment numériques,
- les lieux de rencontre entre élus et concitoyens,
- les comités consultatifs mêlant élus et représentants qualifiés de la société civile,
- le rôle et les moyens des conseils de quartier,
- la prise en compte des besoins spécifiques des catégories de personne,
- l'accueil des nouveaux arrivants.

Pour décliner cette ambition, la faire vivre et la garantir, nous rédigeons cette charte dite "Charte pour la participation citoyenne", qui engage chaque élu municipal au service des Quint-Fonsegrivois.

ENGAGEMENTS DES ELUS

Nous nous engageons, dès la signature de cette charte et chaque fois que celle-ci sera pertinente, à mettre en œuvre la participation citoyenne à différents niveaux, adaptés à la nature des situations et des projets pour la commune :

• **L'Information** consistera à donner le plus tôt possible des éléments sur les projets à venir ou en cours. Elle sera complète, claire et objective. Elle s'appuiera sur une diversité des moyens de communication.

• **La Consultation** permettra de recueillir la diversité des opinions, des attentes, des besoins ou des projets des citoyens.

• **La Concertation** mettra en place un dialogue entre les parties prenantes pour rechercher des solutions qui recueillent l'adhésion la plus large possible et pour aboutir à un projet qui répond au mieux à l'intérêt général.

• **La Co-construction** consistera à associer l'ensemble des parties prenantes tout au long du projet (de sa définition à son évaluation, en passant par sa mise en œuvre).

Chaque élu en responsabilité aura préalablement déterminé la pertinence d'une participation citoyenne et le(s) niveau(x) de mise œuvre de celle-ci. Il en informera l'élu en charge de la "démocratie participative".

Nous nous engageons à créer les conditions de la participation de l'ensemble des acteurs de la commune et des parties prenantes extérieures à la commune :

- **Les habitants**
- **Les acteurs économiques**
- **Les acteurs associatifs**
- **Le personnel communal**
- **Les élus**
- **Les collectivités territoriales**
- **Les acteurs institutionnels**

Pour cela, nous nous engageons à mettre en œuvre les différents moyens d'information et de participation suivants :

• **Les Conseils de quartier** seront des relais de communication privilégiés entre les administrés et les élus. Le mode de fonctionnement entre les conseils de quartier et la mairie sera débattu et formalisé.

• Un événement récurrent, organisé par la municipalité, permettra d'informer les **nouveaux arrivants** sur le fonctionnement général de la commune et les services mis à leur disposition.

• Des **structures consultatives spécifiques** seront créées afin de recueillir les besoins, les avis et les propositions de différentes catégories de personne (par ex : personnes en situation de handicap, seniors, jeunes, etc.).

• Des **moyens de communication diversifiés** seront utilisés, qu'ils soient imprimés ou numériques, afin de toucher la plus grande majorité des acteurs de la commune (par ex : mise à disposition d'une application mairie pour mobile).

• Des **lieux de rencontres et d'information seront multipliés** afin de renforcer le lien entre élus et citoyens et de permettre à chacun d'interpeller ses représentants locaux sur des sujets ou des thèmes touchant à la vie de la commune et son développement (par ex : permanence des élus sur le marché de plein vent, réunions publiques, etc.).

Enfin, nous nous engageons à produire **chaque année un bilan des actions de participation citoyenne** conduites dans le cadre des projets de développement de la commune.

L'élu en charge de la participation citoyenne et garant de sa mise en œuvre sera comptable des actions menées. Pour ce faire, chaque élu s'engage à l'informer des démarches participatives (sous toutes ses formes) mises en œuvre dans le cadre de leurs attributions et à produire un compte-rendu public du résultat de ces démarches.

La commission "démocratie participative" évaluera la cohérence et l'efficacité des actions menées et proposera des pistes d'amélioration si nécessaire.

Le bilan annuel fera l'objet d'une diffusion à l'ensemble des citoyens et des acteurs de la commune.

La "Charte pour la Participation Citoyenne des Quint-Fonsegrivois" fait l'objet d'une délibération en séance du Conseil Municipal de Quint-Fonsegrives le jeudi 8 octobre 2020.
Elle est ratifiée par les élus de Quint-Fonsegrives le 8/10/2020.

Jean-Pierre Gasc
Maire

Arianne Scheddel
1^{er} Maire-Adjoint

Alain Mendes
Maire-Adjoint

Marielle Alias-Bénito
Maire-Adjoint

Philippe Malnoue
Maire-Adjoint

Béatrice Germain
Maire-Adjoint

Franck Chatelain
Maire-Adjoint

Béatrice Conte
Maire-Adjoint

Alain Laborie
Maire-Adjoint

Béatrice Gai
Conseillère Municipale
Déléguée

David Lestrade
Conseiller Municipal
Délégué

Manuel Fernandes
Conseiller Municipal
Délégué

Sylvie Chaminadour
Conseillère Municipale
Déléguée

Nicolas Boscus
Conseiller Municipal
Délégué

Philippe Hainaut
Conseiller Municipal
Délégué

Philippe Galaup
Conseiller municipal
Délégué

Janine Rouzaud
Conseillère Municipale

Marie-Anne Verbaeys
Conseillère Municipale

Amélie Sanchez-Laptapie
Conseillère Municipale

Richard Amalric
Conseiller Municipal

Sophie Thiébaud
Conseillère Municipale

Valérie Denis-Bruiant
Conseillère Municipale

Robert Allègre
Conseiller Municipal

Marion Ballotta
Conseillère Municipale

Maryse Marsal
Conseillère Municipale

Olivier Laborde
Conseiller Municipal

Marie-Blanche Vignoles
Conseillère Municipale

Jean Aussaguel
Conseiller Municipal

Simone Barbaste
Conseillère Municipale